

COOPERATION AGRICOLE ET RIVALITES DIPLOMATIQUES : LE CASIER B RIZIERE DE BONGOR DANS LES RELATIONS TCHAD-TAIWAN- CHINE DE 1965 A 2025

Haroune Abdoulaye Waddaye

Institution : Ecole Normale Supérieure de Bongor (Tchad)

Domaine : Histoire

Axe : Relations internationales

Email : harouneabdoulaye84@gmail.com

Mahamat Ibni Bichara

Institution : Ecole Normale Supérieure de N'Djamena (Tchad)

Domaine : Histoire

Axe : Relations internationales

Email : ibnibicharamahamat@gmail.com

Résumé

La présente étude aborde la culture du riz dans le casier B de Bongor comme enjeu des liens diplomatiques entre le Tchad, la Chine Taïwan et la Chine populaire. D'abord, la riziculture était introduite dans les années 1940 par les colons français, à Bilam Oursi, à 36 kilomètres au Nord de Bongor avec la mise en place du casier A. Après l'accession à son indépendance en 1960, le Tchad signait en 1963, un accord de coopération avec la Taïwan, qui aménagea un périmètre rizicole, dénommé casier B, plus proche de Bongor. La Taïwan adopta des méthodes d'irrigation, transformant des zones cotonnières et des cultures de sorgho, en zones rizières. En 1972, l'établissement des liens diplomatiques entre le Tchad et la Chine populaire a entraîné le départ des Taïwanais du pays. La Chine se substitue donc à la Taïwan et procède à l'assistance technique et matérielle aux riziculteurs. Mais la guerre civile de 1979 au Tchad a forcé les Chinois à abandonner le casier B. Ils ne reviennent qu'en 1993. En 1997, une nouvelle reconnaissance de la Taïwan par le Tchad provoque le départ des Chinois et marque le retour des Taïwanais. Mais en 2006, suite à un rétablissement de leurs relations, les Chinois retournent au Tchad et c'est les Taïwanais qui quittent à leur tour le pays. Depuis lors, ce sont les Chinois qui poursuivent leur coopération avec les techniciens agricoles tchadiens. Au lieu d'être un simple projet agronomique, le casier B de Bongor devient désormais un outil des relations

utilisé par la Chine et parfois par Taïwan pour obtenir la reconnaissance diplomatique de N'Djamena.

Mots clés : *Coopération agricole, Rivalités diplomatiques, Géostratégie, Relations, Casier B*

Abstract

This study addresses rice cultivation in field B of Bongor as an issue in diplomatic relations between Chad, Taïwan and the People's Republic of China. First, rice cultivation was introduced in the 1940s by the French colonists, at Bilam Oursi, 36 kilometers north of Bongor with the installation of cell A. After againing its independance in 1960, Chad signed a cooperation agreement with Taiwan in 1963, which developed a rice-growing area, called plot B, closer to Bongor. Taiwan adopted irrigation methods, transforming areas of sorghum and rice cultivation into rice-growing areas. In 1972, the establishment of diplomatic ties between Chad and China led to the departure of Taiwanese people from the country. China in therefore replacing Taiwan and providing technical and material assistance to rice farmers. But the 1979 civil war in Chad forced Chinese to abandon B Locker. They did not return until 1993. In 1997, Chad's renewed recongnition of Taiwan led to the departure of the Chinese and marked the return of the Taiwanese. But 2006, following a restoration of their relations, the Chinese returned to Chad and itw as the Taiwanese who in turn left the country. Since then, the Chinese have continued their cooperation with Chadian agricultural technicians. Instead of being a simple agricultural project, the Bongor B plot is now becoming a tool of relations used by China and sometimes by Taiwan to obtain diplomatic recognition from N'Djamena.

Keywords: *Agricultural cooperation, Diplomatic rivalries, Geostrategy, Relationships, Locker B*

Introduction

Le casier B de Bongor est un périmètre rizicole au Tchad, situé dans la rive droite de la vallée du fleuve Logone. Il est aménagé en 1965 et représente un enjeu diplomatique clé, illustrant l'alternance d'influence entre la Chine Taïwan, la Chine populaire et le Tchad. Il symbolise la coopération agricole utilisée pour asseoir la légitimité diplomatique des deux puissances asiatiques (Taiwan et Chine) au Tchad.

Historiquement, les prémices de l'introduction du riz cultivé au Tchad remontent aux années 1940 avec l'administration coloniale française (Cabot, 1965 : 191). C'était l'arrêt des importations de riz de l'Asie du Sud-Est, durant la seconde guerre mondiale qui amena les autorités françaises à imposer la culture obligatoire du riz, avec la création du casier A, à Bilam-Oursi, localité située à une trentaine de kilomètres au Nord de Bongor (*Ibid.*). L'objectif c'était de ravitailler les centres urbains africains, puis les troupes de la France Libre. Les premiers travaux d'endiguement ont été réalisés en 1958 par l'administration coloniale (Ogier J., 1998 : 6). Mais au lendemain de la seconde guerre mondiale, la production du casier A, a connu une baisse, voire un échec.

En effet, la création en 1965 du casier B, proche de la ville de Bongor découle de l'établissement des liens diplomatiques entre le Tchad et la Chine Taïwan en 1963. Mais l'établissement des relations diplomatiques du Tchad avec la Chine populaire en 1972 a entraîné le départ des Taïwanais du pays. Ainsi donc, la culture du riz dans le casier B, loin d'être une simple activité agricole, elle se présente comme un levier de négociation et de réalignement stratégique diplomatique entre le Tchad et la Taïwan d'une part, et le Tchad et la Chine populaire d'autre part. Cependant, cet article tente de répondre à la question comment la riziculture dans le casier B de Bongor a façonné l'alternance diplomatique entre ces trois pays de 1965 à 2025 ? En quoi le casier B a-t-il été un levier, forçant le Tchad à basculé entre la reconnaissance de la Chine Taïwan et la Chine Populaire et non avec les deux Chine à la fois afin d'établir une alliance multilatérale ? Cependant, le casier B n'est pas seulement un champ rizicole, mais un enjeu de puissance qui redéfinit les alliances du Tchad avec les deux pays asiatiques : Chine populaire et Chine Taïwan.

1- Méthodologie

La méthode de collecte des données pouvant analyser cette étude portant sur le périmètre rizière de Bongor, repose principalement sur une approche qualitative. Elle combine l'analyse documentaire des sources écrites dans les archives de la place et sur internet ainsi que des entretiens semi-directifs avec les acteurs clés, tels que les exploitants rizicoles, les responsables de l'encadrement technique agricole de l'ANADER et les responsables de la Coopérative. Les documents écrits et en ligne nous ont permis d'identifier les moments de rupture entre le Tchad et l'une des deux Chine ou de reconnaissance selon le principe de la « Chine unique ». L'ensemble de la collecte de ces données nous a permis de parvenir aux résultats escomptés de la présente étude.

Pour les enquêtes de terrain, celles-ci ont été menées dans la ville de Bongor et dans le périmètre rizière. Le 8 octobre 2025, nous nous sommes entretenus avec le président de la coopérative des riziculteurs dans son domicile. Celui-ci nous a retracé l'historique de la riziculture irriguée et l'organisation des exploitants en coopérative. Des entretiens se sont aussi déroulés au courant des mois de novembre 2025 et février 2026 avec quelques exploitants rizicoles, notamment Abderaman Dobio, Djorandi Marhainbé. Ceux-ci nous ont expliqué les conditions d'acquisition des parcelles, des techniques d'exploitation et leurs rendements ainsi que des difficultés de travail. Pour les difficultés, ils ont signifié que les riziculteurs font face au coût d'intrants et au problème de maintenance des machines de pompage d'eau. Dans la même logique, nous nous sommes immergés dans le périmètre rizicole pour observer les techniques culturelles comme le drainage d'eau, le repiquage et le fauchage du riz. Ainsi, le 25 novembre 2025, nous avons assisté à la fête de récolte dans les périmètres du casier B, pour faire une observation directe et constater le fauchage du riz.

Malgré cet exploit, quelques difficultés ont entravé les enquêtes. Par exemple, nous avons à plusieurs reprises tenté en vain d'interroger les techniciens agricoles de l'ANADER à Bongor, surtout avec le chef d'exploitation. Les données chiffrées des activités rizicoles que ce dernier nous a promises, n'étaient pas finalement exploitées par manque d'électricité dans son bureau. C'est une des limites de cette étude.

2- Genèse des premières tentatives de modernisation de riziculture au Tchad

L'introduction du riz cultivé remonte à la période coloniale, d'abord en 1910 avec les Allemands, qui firent l'expérience de sa diffusion sur la rive gauche du Logone (Cabot, 1965 : 191). Entre temps, c'étaient les Allemands qui occupaient le Cameroun et une partie du Tchad, dont l'actuelle ville de Bongor. Après la conquête du Tchad par les Français qui s'achèvent en 1920, ceux-ci en prirent le relais en aménageant le périmètre rizière qui prend le nom du casier A, dans les plaines de la rive droite du Logone, à 36 kilomètres au Nord de Bongor (Ogier, 1998). A partir de 1940, la riziculture devient désormais obligatoire.

Cependant, il est important de le souligner que l'imposition de la culture du riz par l'administration française dans les années 1940 obéit aux difficultés de ravitaillement découlant de l'état de la seconde guerre mondiale. Durant cette guerre, les importations de riz de l'Asie du Sud-Est furent interrompues, ce qui empêche le Tchad de recevoir de l'extérieur du riz pour le ravitaillement des troupes de la France Libre sur les différents théâtres des opérations militaires. De manière globale, durant l'administration coloniale française, on dénombrait au Tchad trois principales régions rizicoles, réparties en zones. La zone A, concerne le casier A, Nord-Bongor (Mayo-Kebbi/Est) ; la zone B à Deresssia (Province de la Tandjilé) et la

zone C dans la vallée de Mandoul et ses affluents (Moyen Chari). Selon Magnen A. (1956), à l'époque coloniale, trois variétés de riz étaient cultivées : le Garoua ou Lai, avec cycle assez court (110-140 jours), le Dokol, originaire de Casamance ou de Guinée portugaise avec un cycle long (150-180 jours), le Maroua, originaire guyanaise (130-140 jours).

Par conséquent, après son introduction en 1940, le casier A fut d'abord exploitée de manière traditionnelle. Les travaux de sa mise en valeur s'étaient effectués suivant les étapes successives. La date de 1950 marque la première affectation d'agents d'encadrement rizicole à Bongor (P. Bezot, 1966 : 13-14). C'était le début d'une politique de conservation des semences. L'année 1953 marque l'affectation au Tchad d'un phytogénétiste chargé de l'amélioration du riz. Les travaux d'aménagement du casier A ont été lancés en 1953-1954, mais sans études techniques et socio-économiques préalables sur les possibilités de mise en valeur. La même année, vers 1954, le territoire du Cameroun, pays voisin du Tchad instaura la culture obligatoire du riz sur la rive gauche du Logone en aval de Yagoua (Cabot, 1965 : 191). En 1958, le périmètre du casier A bénéficie d'un endiguement. Avant l'endiguement, les plaines de casier furent largement submergées, entre 1 à 2 mètres en direction de Ba-illi¹ (Cabot, 1965 : 193). La gestion du casier A fut entre temps confiée au Secteur Expérimental de Modernisation Agricole de Bongor (SEMAB), nouvellement créé en 1956, et en s'inspirant de ce qui se faisait à la SEMRY, côté du Cameroun. Axé sur la riziculture, le SEMAB a permis d'introduire des techniques d'irrigation et de modernisation agricole, accompagnées de la construction d'infrastructures de stockage et de transformation. Mais à cette époque, l'encadrement des paysans par le SEMAB faisait défaut et la nécessité de reprendre les aménagements, initialement destinés

¹ Ba-illi est un cours d'eau qui se trouve dans le Chari, région du Chari-Baguirmi. Ce cours d'eau coule du Sud au Nord

au coton, pour en faire des rizières avec des diguettes et des canaux d'amenées d'eau. Les travaux d'aménagement du périmètre rizière se sont étalés dans le temps et les surfaces aménagées avec maîtrise de l'eau se sont révélées extrêmement faibles eu égard à la taille du casier (524 ha en 1959, 1160 en 1960 et 2000 environ en 1962-1963). Les superficies consacrées au riz sont limitées aux villages les plus démunis de terres exondées et auxquels la culture du coton n'a pu être maintenue (Goaten, 2010).

Jusqu'en 1958, trois acheteurs officiels commercialisent le riz parmi lesquels la Société Africaine de Prévoyance (SAP) gérés par l'administration stockait une partie de la récolte en vue des périodes de disette dans les districts de Lai et Bongor. Cependant, avant l'accession du Tchad à l'indépendance, bien que la riziculture soit implantée dans d'autres secteurs comme Lai-Deressia (province de Tandjilé), Kim, Eré et Djoumane (zone de Mayo-Kebbi-Est), le secteur rizicole important du pays reste le casier A de Bongor. Après l'accession du Tchad à l'indépendance, et sans autant appliquer de rigueur au contrôle de riziculture, le casier A commence à éprouver des difficultés de fonctionnement, ce qui le conduit inéluctablement vers un échec. Selon l'actuel président du conseil d'administration de la Coopérative des riziculteurs du Casier B de Bongor, Vantvounssia Foursia, l'échec de la culture dans le Casier A, résulte du problème organisationnel, technique et matériel. Le casier A est dépourvu d'un conseil d'administration comme c'est le cas aujourd'hui avec le Casier B et ne fonctionne qu'en système fluvial. Les machines qui étaient dotées par l'administration coloniale sont aux arrêts et d'ailleurs pillées par la population locale.² C'est pourquoi aujourd'hui il est à l'« agonie », a martelé le président. Ainsi, l'expérience avec le casier a eu donc un impact social très limité. Avec

² Vantvounssia Fouria, Président du Conseil d'administration des producteurs du riz du Casier B de Bongor, entretien du 08/10/2025 à Bongor

l'administration coloniale française, la culture du riz dans le casier A a été menée au seul profit des sociétés commerciales étrangères sans que celles-ci réalisent des investissements importants en faveur du développement du pays d'après (Ogier J., 1998 : 71). C'est un système agraire qui s'est juxtaposé au système traditionnel de subsistance et n'a pas permis une évolution significative du niveau de vie des populations rurales, ni une amélioration de leur système de production. Du reste, au lendemain de l'indépendance du Tchad, les aménagements de casier A n'ont pas pu se poursuivre en raison du manque de moyens matériels, financiers et humains. D'où l'intérêt pour les autorités tchadiennes de nouer des relations avec la Chine Taïwan qui mettra sa technique et ses moyens pour créer en 1965 le casier B, proche de Bongor.

3- Premier accord de coopération entre le Tchad et Taïwan et lancement du casier B

En 1963, le Tchad et la Chine Taïwan établirent leurs premiers liens de coopération. Deux ans après, en 1965, ces liens sont couronnés par les premiers aménagements hydrau-agricoles d'un périmètre rizière par les Taïwanais, qui prend le nom de casier B, proche de Bongor, pendant que se poursuivait l'expérience du casier A, qui semble se trouver à l'« agonie ». C'est une étape vers les premières expériences de riziculture moderne. De 1965 à 1967, 500 hectares avec maîtrise d'eau ont été aménagés. C'est une nouvelle expérience par pompage (Ogier J., 1998 : 8 ; Mendel A. C., 2022 : 56). Cette expérience fut précédée par la mise en place en 1963 à Fressou (18 km de Bongor) d'expérimentations destinées à rechercher les variétés de riz adaptées. Avant la modernisation du riz par les Taïwanais à partir de 1965, puis les Chinois en 1972, « comme tout

cultivateur, le paysan Massa³ a dû adapter son système de production aux conditions imposées par le milieu, compte tenu des faibles moyens matériels disponibles (Ogier J, 1998) ». C'est un système de production qu'Ogier (1998) désigna de « l'agriculture en mains nues ». A l'origine, le système agraire de la population autochtone était basé sur une économie familiale d'autoconsommation et une agriculture de stricte subsistance par mobilisation de tous les bras disponibles pour les travaux agricoles. Donc, chaque famille produisait tout ce qu'elle consommait et consommait tout ce qu'elle produisait. Mais avec la mise en place la riziculture, le système agraire traditionnel se trouvait bouleversé. C'est dans cette optique qu'Allarangaye précise que : « Bien avant l'arrivée des colons, les populations cultivaient déjà *Oryza glaberrina*, riz africain adapté aux rudes conditions locales. Puis, au gré des échanges avec le Nigeria voisin et sous l'impulsion des missionnaires, le riz asiatique *Oryza sativa* fait son apparition, marquant le début d'une culture plus organisée sous la colonisation française pour nourrir les troupes durant la Seconde Guerre mondiale ».⁴

Cependant, les travaux d'aménagement du casier B par les Taïwanais a conduit au déguerpissement de trois villages, Silé 1, Silé 2 et Goulmoun Bass qui sont aujourd'hui devenus des quartiers urbains de la ville de Bongor. Initialement, ce sont les habitants de ces quartiers qui avaient à priori les prérogatives d'accès aux parcelles. En 1972, le périmètre a bénéficié d'une extension de 300 autres hectares. Avec cette nouvelle extension, la riziculture commence à prendre un nouvel essor. Malheureusement, c'était aussi l'année pendant laquelle intervient une rupture brutale des relations entre le Tchad et la Chine Taïwan. Cette rupture est causée par l'établissement des

³ Massa ce sont les habitants des plaines rizières qui donnèrent naissance aux casiers A et B. « Pays Massa », désigne l'ensemble de territoire où vivent la population Massa qui comprend les périmètres rizières et leurs environs. Bongor est la plus grande ville située dans le territoire désigné par Ogier « pays Massa ».

⁴ Allarangaye, in <https://www.riceforafrica.net.et>, consulté le 24 mars 2026

premières relations diplomatiques entre le Tchad et la Chine populaire.

4- Etablissement des relations diplomatiques entre le Tchad et la République populaire de Chine (1972)

Les relations Chine-Afrique, de manière générale remonteraient pour la première fois au premier sommet afro-asiatique de Bandung, en Indonésie, en 1955 (Mendel, 2022). Dès lors, la Chine s'est tournée vers l'Afrique qui devient de facto un continent de convoitise et l'un des piliers de la stratégie étrangère chinoise. De ce point de vue, le Tchad et la Chine établissent leurs premières relations diplomatiques, le 28 novembre 1972 (Symphorien N. et al. 2008 ; A. K. Mendel, 2022), marquant le début d'une coopération bilatérale. En raison de leurs rivalités historiques et géostratégiques, Taïwan et Chine ne collaborent pas pour exploiter conjointement le Casier B rizicole de Bongor. C'est pourquoi, après l'établissement des liens entre le Tchad et la Chine, les Taïwanais, bien qu'ils aient initié le périmètre rizicole ont dû quitter le Tchad.⁵

Par ailleurs, dans un passage du journal *Le Monde Afrique*, le directeur des études africaines à l'Académie des sciences sociales en Chine, He Wenping estime que « La montée en puissance chinoise sur la scène internationale a fait comprendre aux pays africains que l'établissement des relations diplomatiques avec la Chine était plus important que ses liens avec Taïwan ». ⁶ A leur arrivée au Tchad, en 1973, les Chinois ont procédé à une première réhabilitation du casier B et installé de nouveaux groupes de pompage. Ainsi, selon l'école réaliste en relations internationales, il n'y a pas d'amitié entre les Etats,

⁵ La Taïwan était sous l'orbite du Japon depuis la guerre sino-japonaise de 1895. Dès lors, le Japon arracha la Taïwan de la Chine. L'occupation japonaise dure jusqu'en 1945. Conformément aux promesses faites par les Alliés de la deuxième guerre mondiale, lors de la conférence du Caire en mai 1943, l'île évacuée en 1945 par les Japonais est restituée à la Chine.

⁶ He Wenping, « Sous la pression de la Chine, le Tchad rompt avec Taïwan », 2006, *Le Monde Afrique*, in <http://www.lemonde.fr>, consultation du 04/09/2025

il n'y a que d'intérêts (Mahamat O. A., 2021 : 4). L'entrée en Chine dans une coopération avec le Tchad a eu un impact très important, en ce sens que la riziculture du casier B de Bongor connaît une véritable modernisation. « C'est surtout au temps des Chinois que la culture du riz dans le casier B a été prospère et a suscité l'engouement de la population riveraine (Abotchi, 2004) ». Mais en 1979, en raison de soubresauts politiques qui ont prévalu au Tchad, les Chinois ont dû quitter le pays. Selon Vativounsia Fouria, l'actuel président de la Coopérative des riziculteurs du Casier B, avec l'éclatement de la guerre en 1979, les Chinois ont abandonné le casier B. Les producteurs s'étaient retrouvés seuls, sans techniques d'exploitation adéquates. Ils ne s'en sortent pas, renchérit Vativounsia. Le casier est finalement abandonné, laissé en jachère ou transformé à d'autres fins, d'autant que la population riveraine du casier B ne considère pas le riz comme leur aliment de base ; ils préfèrent mieux le sorgho.

Toutefois, de 1982 à 1986 sous l'égide alternée d'une ONG chrétienne et de la Direction de l'Agriculture, les travaux sur le Casier B ont été relancés, mais au ralenti.⁷ A cet égard, le périmètre a bénéficié d'une deuxième réhabilitation avec achat de nouveaux groupes motopompes grâce à l'appui d'un projet de deux ans de la FAO, de 1986 à 1988. Mais les activités du périmètre ont cessé à la fin du projet. D'après Vativounsia, en 1985, la FAO était intervenue avec un projet de deux ans (1986-1988). Elle a fourni deux tracteurs et deux machines de pompage d'eau d'irrigation. Au lendemain de la fin du projet de FAO, le casier est à nouveau abandonné. Car, les producteurs se trouvaient dans l'incapacité d'assurer le fonctionnement du périmètre, malgré l'encadrement du service de l'Agriculture. Devant cette situation, en 1991, sur l'initiative d'un chef de secteur de l'ONDR de Bongor, monsieur Mathias qui organise les trois villages, Silé 1, Silé 2 et Goulmoun Bass pour relancer

⁷ Vativounsia, Président de la Coopérative des riziculteurs du Casier B, entretien du 08/10/2025 à Bongor

les activités rizicoles.⁸ Cette reprise spontanée des activités rizicoles, appuyée par le chef-Secteur de l'ONDR s'est poursuivie jusqu'au retour des Chinois en 1993.

5- Le retour des Chinois au Tchad après une accalmie sociopolitique (1993)

Après une interruption de 14 longues années (1979-1993) due à l'instabilité politique, les Chinois qui assuraient le fonctionnement du casier B retournent au Tchad, en 1993. Les Chinois relancent aussitôt les activités du périmètre du casier B qui fonctionnaient en intermittence depuis leur départ en 1979. La totalité des 400 hectares a été mise en valeur et le périmètre fut même passé à la double culture, en saison des pluies et en saison sèche. L'intervention des Chinois s'était concrétisée par une nouvelle réhabilitation partielle du périmètre, par le remplacement des groupes motopompes et par l'approvisionnement en semences, produits phytosanitaires et engrais. Abotchi, (2004) et Goaten (2010) ont à cet effet montré que c'était avec les Chinois que la culture du riz a suscité l'engouement de la population et que les réalisations socio-économiques les plus visibles ont été enregistrées par les exploitants. Mais la reconnaissance de Taïwan par le Tchad en 1997 a conduit au départ des Chinois du pays. Ces nouvelles relations tchado-taïwanaises ont marqué un tournant diplomatique entraînant une aide technique agricole cruciale dans le casier B. La Taïwan a soutenu cette dynamique par l'envoi d'experts pour booster les rendements. Subitement, en août 2006, le rétablissement des relations diplomatiques entre le Tchad et la République populaire de Chine a entraîné la rupture immédiate et le départ de Taïwan du pays. Cette rupture abrupte et le départ des experts taïwanais ont laissé en suspens les activités rizières dans le casier B de Bongor.

⁸ Vatvounsia, Président de la Coopérative des riziculteurs du casier B, entretien du 08/10/2025 à Bongor

De toute évidence, la date de 2006 marque le départ des Taïwanais et le retour des Chinois. Après leur retour, ces derniers reprennent les activités rizicoles dans le casier B de Bongor. Ils assurent l'encadrement des riziculteurs, a affirmé Vatsounsia Fouria. Selon ce dernier, le périmètre du casier B couvre aujourd'hui 800 hectares dont 500 à maîtrise totale d'eau et 300 à maîtrise partielle. Sur les 500 hectares, la production du riz s'effectue deux fois par an : saison humide et saison chaude. Les 500 hectares sont aujourd'hui exploités par 1252 producteurs et les 300 hectares par 1000.⁹ Selon Abdraman Dobio, c'est le comité de gestion qui se charge de distribution des parcelles et de recouvrement de redevance. « Si jamais un riziculteur n'honore pas le paiement de la redevance, le comité se verrait dans l'obligation de lui arracher les parcelles et les affecter à d'autres personnes désireuses ». ¹⁰ Mais Abderaman prévient que « Si la redistribution du périmètre n'était pas optimale, elle pouvait engendrer de tensions. Cela s'était produit en 1995. La redistribution n'est pas régulière ; elle intervient sporadiquement ». Abderaman retient celles de 1995 et 2001. Depuis cette dernière date, il n'y a plus eu une autre redistribution.¹¹ Monsieur Djourandi, un autre exploitant, a bénéficié d'une parcelle en 2012 suite à la redistribution des responsables de l'ONDR qui ont recensé les demandeurs. Et cela montre une autre date de redistribution d'Abderaman qui affirme qu'il n'avait eu aucune redistribution des parcelles outre celles de 1995 et 2001. Pour ce qui est de rendement, Abdramane fait comprendre que cela dépend de l'investissement. « La terre est aujourd'hui appauvrie. Elle demande souvent « l'amendement » par des engrais qui ont un coup conséquent ». ¹² Quant à Djourandi, celui-ci, martèle qu'en culture irriguée de saison sèche, si les conditions culturelles sont réunies, un carré

⁹ Vatsounsia Fouria, Président du Conseil d'administration des producteurs du riz du Casier B, entretien du 08/10/2025 à Bongor

¹⁰ Abdraman Dobio, riziculteur, entretien du 26/01/2026 à Bongor

¹¹ Abdraman Dobio, riziculteur, entretien du 26/01/2026 à Bongor

¹² Abderamane Dobio, riziculteur, entretien du 26/01/2026 à Bongor

produirait 30 sacs de riz paddy (non décortiqués), ce qui équivaldrait à 1000 kilogrammes.

En évidence, dans le cadre de la coopération sino-tchadienne, du 8^{ème} projet d'assistance technique agricole, lors de la fête de récolte, organisée le 25 novembre 2025, la Chine a mis à contribution ses moyens matériels pour assister les riziculteurs, marqué par la dotation des machines moissonneuses batteuses et par l'introduction des nouvelles variétés du riz à l'exemple de *yuenongsimia*. A cette occasion, des moissonneuses batteuses sont entrées en action dans le champ du riz à Goulmoun Basss, près de Bongor en présence des autorités administratives et traditionnelles tchadiennes, dont le délégué provincial de l'agriculture, le chef d'antenne Sud-Ouest de l'ANADER et le chef de village concerné. Ceux-ci ont salué les bons offices des Chinois pour avoir lancé cette opération de récolte avec des machines performantes, comme l'on pourrait apercevoir dans ces images, une desdites machines en action de récolte. Equipées de chenilles, ces machines assurent à la fois la fauche, le battage et le nettoyage en une seule opération. Le reporter de la Radio Tchad, Gapily Blaise précise que la culture du riz dans le casier B de Bongor prend un élan remarquable. Les producteurs ont besoin de plus de technique ainsi que la formation organisée par la Chine.

Parallèlement, l'équipe du projet a démontré la technique de repiquage mécanique du riz et la technique de semis direct, améliorant ainsi l'efficacité de plantation et le niveau de standardisation, offrant du coup un modèle puissant pour la modernisation de la production rizicole locale. A cette occasion, le chef d'équipe du projet chinois, He Qiaosheng affirme que « le plus réjouissant, c'est le rendement des parcelles de démonstration du projet qui a atteint un niveau historique cette année ». En tout état de cause, les Chinois ont introduit une variété du riz dénommée *Yuenongsimia*. Cette variété a atteint 9000 kg par hectare, établissant ainsi, un nouveau record de

productivité rizicole locale. Alors que par ailleurs, un rapport du NEPAD qui a étudié le rendement dans le casier B de Bongor affirme que, les rendements varient entre 800 et 1 000 kg/ha pour les cultures pluviales, 2 500 et 3 000 kg/ha en maîtrise partielle de l'eau et entre 3 500 et 5 500 kg/ha en maîtrise totale de l'eau (NEPAD, 2005). Eu égard à ces deux versions, la variété récemment introduite par les Chinois affiche un rendement extrêmement élevé.

Quoi qu'il en soit, et par rapport au rendement de cette nouvelle variété du riz dans le casier B, le *yuenongsimia*, le chef de projet chinois He Qiaosheng ajoute que ce chiffre démontre pleinement l'efficacité remarquable des variétés du riz introduites par la Chine et des techniques culturelles associées à haut rendement, illustrant l'importance de la coopération technique agricole sino-tchadienne. Il faut noter que cette main forte de la Chine à l'égard des riziculteurs locaux, traduit littéralement les bonnes relations qui existent avec le Tchad qui pourra renforcer la sécurité alimentaire dans le pays. Le chef du 8^{ème} projet chinois promet que des sélections de variétés du riz à haut rendement et de qualité, adaptées aux conditions climatiques et pédologiques locales vont se poursuivre. Mais malgré l'importance de la riziculture, aujourd'hui, en Afrique de manière générale, bien que le riz soit un aliment connu et apprécié, sa culture est encore étroitement localisée. Seuls l'Égypte et le Madagascar sont pratiquement les pays ayant des exportations extra-continentales ; la production des autres États est consommée sur place ou exportée vers d'autres États africains (Château R., 1964).

6- Résultats et discussions

L'étude révèle le casier B de Bongor constitue un enjeu majeur de la diplomatie tchadienne oscillant entre la Chine Taïwan et la Chine populaire. D'après l'étude, quoi que ce casier

B traduit l'influence diplomatique entre les trois pays, il représente également un enjeu de souveraineté alimentaire. Des périodes de rupture et des rapprochements ont rythmé le partenariat autour du casier B qui devient un instrument de « coopération diplomatique » où le Tchad alterne entre les deux Chine en fonction des promesses d'investissements rizicoles. Après le lien avec la Taiwan en 1963 qui aboutit à la création en 1965 du casier B, l'établissement des liens diplomatiques en 1972 entre le Tchad et la Chine a entraîné le départ des Taïwanais du territoire tchadien. La Chine se substitue donc à la Taïwan et procède à l'assistance technique et matérielle aux riziculteurs. Mais avec l'éclatement de la guerre en 1979, les Chinois ont abandonné le casier B et ne reviennent qu'en 1993. En 1997, une nouvelle reconnaissance de la Taïwan par le Tchad provoque le départ des Chinois et marque le retour des Taïwanais. Mais en 2006, suite à un rétablissement de leurs relations, les Chinois retournent au Tchad et c'est les Taïwanais qui quittent à leur tour le pays. C'était à avec les Chinois que des sources écrites et orales ont témoigné que les réalisations socio-économiques de la riziculture les plus visibles ont été enregistrées par les exploitants. En revanche, le casier B éprouve aussi des difficultés marquées par le manque d'entretien réguliers des ouvrages hydrauliques qui réduit l'efficacité de l'irrigation et limite la productivité. Certains riziculteurs ont également évoqué la difficulté d'accès pour la commercialisation de leur production. Le riz local fait face à des concurrences du riz importé d'Asie et surtout de la SEMRY de Yagoua, au Cameroun, à proximité.

Conclusion

Au terme de l'étude portant sur la riziculture dans le casier B de Bongor, il a été question de répondre à la problématique suivante : quel est l'enjeu diplomatique de la

riziculture entre le Tchad, la Taïwan et la Chine populaire ? A cet égard, le casier B de Bongor représente un symbole majeur de la coopération agricole entre le Tchad et la Taïwan d'une part et le Tchad et la Chine populaire d'autre part. Initié pour la riziculture irriguée en 1965 par la Taïwan, le casier B traduit un enjeu diplomatique clé pour les trois pays. La Chine Taïwan et la Chine populaire, chacune utilise ses expertises techniques et la formation pour renforcer ses liens avec le Tchad. Par exemple, après la rupture en 1972 du Tchad avec la Taïwan, la Chine populaire établit ses premiers liens de coopération diplomatique avec le Tchad, et commence à intensifier des missions d'assistance techniques agricoles. Ces missions ont fait du casier B un modèle de riziculture à haut rendement.

En 1997, le Tchad renoue ses liens avec la Taïwan et rompt avec la Chine populaire. A leur retour en 1997, les Taïwanais relancèrent les activités rizicoles dans le casier B qu'ils avaient initiées en 1965. En 2006, le rétablissement des liens diplomatiques entre le Tchad et la Chine a de nouveau entraîné le départ des Taïwanais. Depuis la reprise de leurs relations en 2006 avec le Tchad, la Chine ne cesse de soutenir les riziculteurs, renforçant ainsi sa coopération technique agricole comme pilier des relations bilatérales. La consolidation de ce partenariat stratégique, illustré en novembre 2025, lors de la fête des récoltes, organisée autour du casier B. A cette occasion, la Chine a mis à contribution ses moyens matériels aux riziculteurs telles que les machines moissonneuses batteuses et par l'introduction des nouvelles variétés du riz, la *yuenongsimia*. Mais malgré sa valeur socio-économique, le casier rizicole B est actuellement confronté à des difficultés marquées par le vieillissement des machines de pompage d'eau, la dégradation du réseau d'irrigation dû à l'ensablement du fleuve Logone. Ces facteurs limitent donc l'approvisionnement en eau. A cela s'ajoute la dégradation des sols. Pour beaucoup d'observateurs, ces facteurs doivent interpeller les décideurs publics pour des

mesures qui s'imposent afin d'éviter des désagréments qui conduiraient le casier B à un échec, comme ce fut le cas avec son ancêtre, le casier A de Bilam Oursi, à 36 kilomètres au Nord de Bongor.

Bibliographie

1- Sources écrites

- Alfred S., Waldsten, Djime Adoum, Wendy H., Ascher et Eric Jonhson, 1988, « Etude des communautés tchadiennes pratiquant l'irrigation », Rapport d'activité in <https://www.agritrop.cirad.fr.pdf> consulté le 24/03/2026
- Akim Christian Mendel, 2022, *Présence et activités chinoises au Tchad, 1972-2021*, Mémoire de Master en Histoire, PP. 55-59, Université de Yaoundé 1, Cameroun
- Anonyme, 2005, « Promotion des aménagements hydroagricoles maîtrisés par les exploitants », NEPAD et FAO, Volume II et IV
- Allarangaye, 2025, « Plongée au cœur de la riziculture au Tchad », in <https://www.riceforafrica.net.td>, consulté le 24 mars 2026
- Bezot P., 1966, Les recherches rizicoles au Tchad, ORSTOM, N° 22314, in <https://www.horizon.documentation.ird.fr.pdf> consulté le 02/09/2025
- Goaten Romain Sengue, et al., 2021, « Riziculture irriguée et mutations socioéconomiques dans la vallée du Logone à Bongor (Tchad) », Revue canadienne de Géographie Tropical He Wenping, 2006, « Sous la pression de la Chine, le Tchad rompt avec Taïwan », *Le Monde Afrique*, in <http://www.lemonde.fr>
- Jean Cabot, 1965, *Le bassin du Moyen Logone*, ORSTOM, Paris, 355 P.

- Mahamat Oumar Adam, 2021, « La politique étrangère du Tchad : Des tendances globales aux défis majeurs d'une diplomatie de conjoncture », *International Multilingual Journal of Science and Technology*, Vol.6
- Robert Château, 1964, « La riziculture dans le monde », in *Les Cahiers d'Outre-Mer*, pp. 149-174, <http://www.persee.fr/doc/caoum>, consulté le 02/02/2026
- Symphorien N., Christian N., B., et Thierry Mamadou A., 2008, Recherche collaborative du consortium pour la recherche économique en Afrique (Crea) sur les relations entre la Chine et l'Afrique subsaharienne : Cas du Tchad, in <http://www.hdl.handle.Net/10419/93171>, consulté le 02/09/2025
- Ogier Joseph, 1998, « Caractérisation de la zone du "pays Massa" », Rapport d'activité d'assistance technique en recherche-développement de l'ONDR/ADER, Annexe N°3, CIRAD-TERA
- Minnamou Djobsou Ezéchiél, 2022, « Le casier B agonise » Ndjamen hebdo.[www://ndjamenhebdo.net](http://www.ndjamenhebdo.net).

2- Sources orales

| Noms et prénoms | Statut | Date d'entretien | Lieu |
|----------------------|--|------------------|--------|
| Vatvounsia Fouria | Président des riziculteurs du casier B | 08/10/2025 | Bongor |
| Abdraman Dobio | Riziculteur | 28/01/2026 | Bongor |
| Djorandi Mrahainbelé | Riziculteur | 05/02/2026 | Bongor |